

Tarification (chiffre 4.7)

Les tarifs ci-après correspondent à ceux appliqués pour une procédure type. Ils sont toutefois sujets à modification suivant le cas. L'égalité de traitement est garantie. Tous les montants s'entendent en francs suisses (hors TVA).

I. Première certification:

1^{ère} année

Émolument de base au titre des frais administratifs et généraux	150.-	
Journée de cours responsable de la sûreté ⁴	600.-	
Journée de cours suppléant du responsable de la sûreté ⁵	600.-	
Certificat pour chargeur connu (valable cinq ans)	150.-	
Examen du programme de sûreté	200.-	
Inspection <i>in situ</i> (une demi-journée, 2 inspecteurs, préparation et rapport inclus)	<u>1800.-</u>	
<i>Total</i>		3500.-

2^e année

Émolument annuel, examen de l'attestation annuelle		150.-
--	--	-------

3^e année (inspection intermédiaire)

Cours de remise à niveau pour responsable de la sûreté (une demi-journée)	400.-	
Cours de remise à niveau pour suppléant du responsable de la sûreté (une demi-journée)	400.-	
Émolument annuel, examen de l'attestation annuelle	150.-	
Inspection intermédiaire (une demi-journée, 1 inspecteur, préparation et rapport inclus)	<u>1400.-</u>	
<i>Total</i>		2350.-

4^e année

Émolument annuel, examen de l'attestation annuelle		150.-
--	--	-------

5^e année

Émolument annuel, examen de l'attestation annuelle	150.-	
Cours de remise à niveau pour responsable de la sûreté (une demi-journée)	400.-	
Cours de remise à niveau pour suppléant du responsable de la sûreté (une demi-journée)	<u>400.-</u>	
<i>Total</i>		950.-

Total première certification

7100.-

⁴ Après avoir achevé le cours avec succès, les responsables de la sûreté ou leur suppléant peuvent s'ils le souhaitent obtenir sur demande un certificat de l'OFAC au tarif de 150 francs. Le certificat est valable six ans.

⁵ Après avoir achevé le cours avec succès, les responsables de la sûreté ou leur suppléant peuvent s'ils le souhaitent obtenir sur demande un certificat de l'OFAC au tarif de 150 francs. Le certificat est valable six ans.

II. Renouvellement de la certification la 5^e année pour l'année suivante (6^e année)

Émoluments de base au titre des frais administratifs et généraux	150.-	
Certificat pour chargeur connu (valable cinq ans)	150.-	
Examen du programme de sûreté	200.-	
Inspection <i>in situ</i> (une demi-journée, 1 inspecteur, préparation et rapport inclus)	<u>1400.-</u>	
<i>Total renouvellement de la certification</i>		1900.-

Les tarifs mentionnés au chiffre I s'appliquent pour les années suivantes.

III. Inscription du chargeur connu dans la base de données

Émoluments annuels		20.-
--------------------	--	------